

## ATTESTATION DE FORMATION SECOURISME CANIN

Vu le procès-verbal de formation n°103786, établi en date du 11/05/2024 ;

**Le Président de la Fédération Nationale de Protection Civile (FNPC),**

déclarant que **Mme. Morgane BROUDIC**, né(e) le 20/04/1996 à Rennes (35),

remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de secouriste canin tel que définit dans le référentiel interne de formation et de certification de la FNPC.

**délivre à Mme. Morgane BROUDIC la présente attestation de formation.**

Fait à **SAINT-AVE**, le **11/05/2024**

Le Président de la  
FNPC

